

#5DECEMBRE

#AESH

AUCUNE DÉCLARATION D'INTENTION DE FAIRE GRÈVE À FOURNIR À LA HIÉRARCHIE



LA LOI N° 2008-790 DU 20
AOÛT 2008, IMPOSANT DE
DÉCLARER 48H À L'AVANCE
SON INTENTION DE PRENDRE
PART À LA GRÈVE, NE
S'APPLIQUE QU'AUX
"PERSONNES EXERÇANT DES
FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT
DANS UNE ÉCOLE MATERNELLE
OU ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE".

